



ART. 1 – Organisation

- A -** Cette épreuve est ouverte à une sélection jeunes de chaque Comité Sportif Régional : soit un maximum de 21 équipes filles et 21 équipes garçons. La DTN engagera également une équipe fille et une équipe garçon, mais ces équipes ne pourront prétendre à la victoire et figureront hors concours dans le classement.
- B -** Chaque équipe fille ou garçon est composée obligatoirement de 3 jeunes : 1 minime, 1 cadet et 1 junior. En cas de difficulté pour aligner une équipe, le CN Bowling pourra autoriser le surclassement d'un jeune : 1 cadet à la place d'un junior ou un minime à la place d'un cadet. En cas d'absence de minime, le remplacement par un cadet sera exceptionnellement autorisé, mais dans ce cas l'équipe aura un handicap négatif de 20 quilles, le remplacement d'un cadet par un junior donnera à l'équipe un handicap négatif de 10 quilles, pas de remplacement possible d'une catégorie par une autre catégorie en cours de compétition, sauf sur blessure (ex: un cadet ne peut pas remplacer un minime, si le minime est présent dans l'enceinte du bowling). Le CN Bowling s'en remet au sérieux des responsables régionaux pour engager en priorité les joueurs dans les catégories préconisées et respecter l'esprit de cette épreuve.
- C -** La sélection des équipes régionales sera faite par chaque Comité Sportif Régional en s'appuyant sur les structures existantes (ETR ou ERJ).
- D -** La compétition se déroulera les 3 et 4 Juillet 2010 au bowling de DIJON. (EURO BOWLING)

ART. 2 – Système de jeu

- A -** Les 21 équipes régionales sont réparties dans deux poules en tenant compte du classement de la saison précédente (voir ART 4 A et B).
- La sélection de la DTN et 11 équipes régionales disputeront le Trophée des Comités.
 - Les 10 autres équipes régionales disputeront le Trophée des Présidents.
 - Cette répartition en deux poules pourra être révisée par le CN Bowling en fonction du nombre d'équipes réellement engagées.
- B -** Dans chaque poule, la compétition se déroulera en système « round robin », chaque équipe rencontrant successivement toutes les autres. Chaque rencontre se déroule sur une partie scratch avec attribution de points :
- 3 points par match gagné
 - 2 points en cas d'égalité
 - 1 point par match perdu

- C- Pour le classement final, les équipes totalisant le même nombre de points seront départagées par le nombre de points acquis lors des matchs directs des équipes concernées par l'égalité. puis par le total des quilles sur l'ensemble de la compétition.
- D- La compétition débutera le **samedi 3 Juillet à 8h30** et se terminera le **dimanche après-midi 4 Juillet vers 16 heures**.

ART. 3 – Titres décernés

- A- La meilleure équipe régionale (filles et garçons) du Trophée des Comités sera déclarée Championne du Trophée des Ligues.
- B- La meilleure équipe régionale (filles et garçons) du Trophée des Présidents sera déclarée Championne du Trophée des Présidents.

ART. 4 – Accessions et relégations.

- A- Les trois premières équipes (filles et garçons) du Trophée des Présidents sont qualifiées pour le Trophée des Ligues de l'année suivante.
- B- Les trois dernières équipes (filles et garçons) du Trophée des Ligues disputeront le Trophée des Président de l'année suivante.
- C- Une équipe n'ayant pas participé à l'édition de la saison précédente sera admise automatiquement dans le Trophée des Présidents.
- D- Les équipes de la DTN ne sont concernées ni par les titres, ni par les accessions et relégations.

ART. 5 – Inscriptions

- A- Un bulletin d'inscription sera sur le site fédéral et diffusé aux Ligues régionale en début de deuxième trimestre. L'inscription définitive avec la composition des équipes devra parvenir au CN Bowling au plus tard le **29 MAI 2010**.
- B- Les frais de parties sont à la charge du CN Bowling.
- C- Les Frais d'hébergement, de restauration et de transport, sont à la charge des ligues régionales.

ART. 6 – Règlements et Réclamations

- A- Tous les règlements généraux de la F.F.B.S.Q. sont applicables à cette compétition.
- B- Tout litige ou réclamation est traité par la Commission des Réclamations composée de trois membres du CN Bowling.
- C- La structure d'appel est le CN Bowling, statuant hors la présence des membres de la Commission.
- D- Le CN Bowling se réserve le droit d'apporter toute modification nécessaire au bon déroulement de l'épreuve.